

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 23 septembre 2014**

Convocation en date du 17 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mr Camille SCHLITTER, Mr Daniel BLANC, Mme Joëlle CHABERT, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne GAUTHERON.

Absents représentés :

- Mr Olivier BERAUD représenté par M Daniel SAUVIGNET

Absents excusés : Mme Hélène CONDUCTIER

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 9 septembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – OCCUPATION SOUS SOL PLACE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'extension de cave d'Anthony PARET. En cas d'accord du conseil municipal, le sous sol de la Place de la Mairie sera cédé à Anthony PARET pour permettre la création d'un espace de stockage. Monsieur PARET souhaiterait également refaire l'habillage du bâtiment et démolir l'appartement situé entre le bâtiment et l'église (pour créer un accès).

Monsieur le Maire rappelle que ce projet doit respecter plusieurs impératifs :

- respect des normes par rapport au bruit et aux odeurs
- délais de réalisation (les travaux devront être finis avant la vogue ou débiter après cette date)
- ne pas gêner la circulation.

Monsieur le Maire souligne que la commune a également pour projet le réaménagement de la Place de la Mairie. Il conviendra donc de désigner assez rapidement un maître d'œuvre pour qu'il y ait une cohérence entre les deux projets.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite donner son aval pour la poursuite du projet PARET.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le projet PARET moyennant le respect des impératifs cités ci-dessus.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de :

- solliciter les Domaines pour une estimation de la valeur du sous sol,
- organiser une réunion avec le Conseil Général pour déterminer les limites par rapport à la départementale,
- choisir rapidement le maître d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Mairie.

II – INDEMNITE CONSEIL NOUVEAU PERCEPTEUR :

Le Conseil municipal, dans sa délibération n° 15-04-2014-6, a décidé, à la majorité, de fixer le taux de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor des Communes à 100%. Du fait de la nomination d'un nouveau percepteur au 1^{er} septembre 2014, une nouvelle délibération doit être prise pour :

- fixer le taux de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor des Communes.
 - allouer l'indemnité à Mr LANDREAU Stefan, nouveau percepteur au 1^{er} septembre 2014.
- A Saint Pierre de Bœuf, le Conseil Municipal, décide à la majorité (7 pour, 7 abstentions, 4 contre), d'allouer une indemnité de conseil à 100 % à Mr Landreau Stefan, nouveau percepteur depuis le 1^{er} septembre 2014.

III – COMMERCE HABITAT DAUPHINOIS :

Monsieur le Maire annonce qu'un local commercial de 35 m² demeure inoccupé dans la nouvelle résidence Le Mussy. Une ostéopathe serait intéressée par une location du local.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur du local pour le mettre en location. Il annonce que l'achat des murs s'élèverait à 35 000€ et l'aménagement à 25 000€ HT. Le montant du loyer serait fixé à 400€ par mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VOTE l'acquisition du local commercial par la commune pour un montant de 35 000€
- CHARGE la commission des bâtiments communaux de demander un nouveau chiffrage de l'aménagement.

IV – FRET FERROVIAIRE :

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'Etat lance une demande de déclaration d'utilité publique pour le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL). Il s'agit de réaliser un contournement pour partie en ligne nouvelle pour relier Ambérieu-en-Bugey à la vallée du Rhône.

Il rappelle que la Commune a toujours été opposée à cette liaison (d'où l'adhésion à PARFER), estimant que la ligne de fret pourrait longer la ligne TGV existante. Monsieur le Maire demande au nouveau conseil de donner une position de principe sur cette question du fret. Le conseil municipal à l'unanimité confirme la position de la commune à savoir le rejet du tracé proposé par l'Etat.

Monsieur le Maire explique que le conseil devra, une nouvelle fois, se prononcer par délibération. Par la suite, le Conseil sera convoqué en réunion de conseils municipaux extraordinaires décentralisés pour statuer sur cette question (réunion prévue le 19 novembre 2014 à St Pierre de Chandieu : à confirmer) avec les autres conseils municipaux partageant cette position.

V – SUBVENTIONS :

a) Flashdance :

Madame DUMAZET annonce au Conseil Municipal que Flashdance a fait une demande de subvention exceptionnelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à Flashdance.

b) ADMR :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2014 l'attribution d'une subvention de 350€ à l'ADMR.

VI – AFFAIRES DIVERSES :

a) Marquage au sol :

Monsieur le Maire rappelle que le marquage au sol doit être renouvelé tous les 2, 3 ans. Il présente au conseil un devis de la société DSR qui se décompose comme suit :

- remplacement des potelets métalliques et panneau : 1 795 € HT
- reprise peinture routière (route de Chézenas, RD86, Place de la Croix et de la Roche, Ecole...) 5 322,66 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal vote :

- remplacement des potelets métalliques et panneau : 1 795 € HT
- reprise peinture routière (route de Chézenas, RD86, Place de la Croix et de la Roche, Ecole...) 5 322,66 € HT

b) Boulodrome :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lavabo et les toilettes du boulodrome ont été endommagés. Il propose de procéder à leur remplacement et présente un devis d'AB dépannage :

- remplacement lave main : 446,10 € HT (reprise du circuit d'écoulement et d'arrivée d'eau),
- remplacement WC : 467,50 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le remplacement du lave main et des toilettes au boulodrome pour un montant total HT de 913,60 €.

c) Cantine :

Monsieur le Maire indique que l'armoire réfrigérée de la cantine est en panne. La commune a déjà effectué une réparation de 300 € environ et le nouveau devis est estimé à 600 €. Les conseillers, à l'unanimité, décident d'acquérir une nouvelle armoire réfrigérée pour un montant de 1 900€ HT environ.

d) Ecole – Périscolaire :

Mr CHAMPELEY informe le conseil que les volets de la garderie et de la salle du TAP ont besoin d'être changés. Des devis seront demandés.

Mme DUMAZET ajoute qu'il faudrait également prévoir, l'année prochaine, la rénovation des deux classes de maternelles.

e) Nettoyage du bord des routes :

Mr le Maire indique que deux secteurs n'ont pas pu être entretenus car difficiles d'accès. Le conseil municipal, unanime, décide de faire intervenir l'entreprise GABILLON pour l'entretien des berges du plan d'eau et de la descente de Chézenas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
23-09-2014-1	Projet cave PARET
23-09-2014-2	Indemnité de conseil du percepteur
23-09-2014-3	Acquisition d'un local commercial (Habitat Dauphinois)
23-09-2014-4	Subvention exceptionnelle Flashdance
23-09-2014-5	Subvention ADMR

**La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire
Serge RAULT**

